



Confédération Française des Retraités

Paris, le 25 mars 2019

Ministère des Solidarités et de la Santé

Madame la Ministre
14 Avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Objet : votre courrier du 30 janvier « Grand débat »

Madame la Ministre,

Nous avons pris bonne note de votre courrier en référence et vous prions de trouver ci-après les initiatives prises par notre organisation auprès de nos adhérents.

Au travers de nos organisations locales, ceux-ci ont été invités à participer aux réunions initiées très souvent par les élus des villes et villages. Ils en ont profité pour rappeler qu'ils étaient pour la plupart, ni « nantis » ni « inactifs ».

Notre Confédération a par ailleurs répondu au questionnaire en ligne et a adressé à Madame Vargon et Monsieur Lecornu l'essentiel de nos revendications.

Nous rappelons qu'il est regrettable que les services de Monsieur Darmanin et ceux de la Présidence n'aient pas cru devoir nous recevoir et prendre en compte nos observations sur les seuils de prélèvements. Des difficultés auraient été évitées.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président

Pierre Erbs

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales –
Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale -
Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00
courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – site : www.retraite-cfr.fr